

copie à n.l.n.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
GIRONDE

Monsieur le Maire
MAIRIE
3 Avenue de la Tour
33370 SALLEBOEUF



**Services
Territoires**

Bordeaux, le 18 novembre 2019

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité l'avis de notre Compagnie sur le projet de PLU Arrêt de SALLEBOEUF. Nous vous en remercions.

Objet
Avis PLU arrêt

Dossier suivi par :
Laurent COURAU

Référence
LC/MP/19/213

Nous notons que le rapport de présentation analyse correctement les principaux enjeux agricoles ; par contre, il est surprenant de lire dans le point IV.4 des perspectives agricoles –page 186- que les perspectives agricoles sont « à finaliser après la réunion » : nous demandons effectivement que les perspectives agricoles soient bien indiquées.

Concernant le règlement, il convient de ne pas limiter les constructions d'habitations à une seule habitation ; ceci interdit de fait le logement éventuel des salariés sur l'exploitation.

De même, il n'est pas justifié de limiter les constructions d'habitation aux seuls éleveurs.

Concernant les activités d'élevage non principales, il est incohérent de limiter à 30 m² : on interdit ainsi toute installation d'atelier complémentaire viable économiquement.

Les matériaux des bâtiments agricoles ne peuvent être cités spécifiquement, seulement leur aspect et leur couleur : nous demandons la suppression des revêtements spécifiques mentionnés.

Le plan de zonage crée un emplacement réservé n° 5 sur une parcelle viticole protégée au titre du SCOT Métropolitain, pour l'extension du cimetière : ce projet, qui sauf erreur n'avait pas été évoqué précédemment, doit être soumis à l'avis de la commission d'orientation viticole du SYSDAU en considérant sa localisation dans l'espace viticole protégé, bien qu'en limite. Il serait opportun que toutes les démarches permettant de récupérer les concessions abandonnées soient faites et que toutes les possibilités d'extension du cimetière soient étudiées par ailleurs afin d'éviter cet empiètement.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, notre Compagnie émet un avis favorable, sous réserve de la prise en compte des remarques émises.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Chambre d'Agriculture
Siège social
17 cours Xavier Arnozan
CS 71305
33082 BORDEAUX CEDEX**

Tél. 05 56 79 64 12
Fax 05 56 79 80 30
Email : [territoires@
gironde.chambagri.fr](mailto:territoires@gironde.chambagri.fr)

www.gironde.chambagri.fr

Le Directeur Général
Pierre GOT

